



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 21 août 2013 à 15 heures 00 minute au Centre des congrès de la Gaspésie, à Carleton-sur-Mer, sous la présidence de M. Jonathan Lapierre et à laquelle étaient présents :

M. Jonathan Lapierre, conseiller de Grande-Entrée
Administrateur régulier représentant
l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Doris Boissonnault, maire de Caplan
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Joël Arseneau, maire des Îles-de-la-Madeleine
Administrateur régulier représentant
l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M^{me} Louise Langlois, maire de Chandler
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Bertrand Berger, préfet de la MRC d'Avignon
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M^{me} Délicia Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M^{me} Diane Lebouthillier, préfet de la MRC du Rocher-Percé
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Ainsi que :

M. Antoine Audet, directeur général

M^{me} Sarah Gonthier, agente à la gestion et au marketing

L'administratrice suivante a été invitée, mais n'a pu participer à la rencontre :

M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2013;
4. Suivi du procès-verbal;
5. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés;
6. Correspondance :
 - 6.1. Courriels de félicitations de l'OPHQ,
 - 6.2. Lettre de la Municipalité de Grande-Vallée;
7. Suivi des opérations :
 - 7.1 État des résultats,
 - 7.2 Rapport d'achalandage,
 - 7.3 Suivi du service à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine,
 - 7.4 Suivi du service à Murdochville;
8. Nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier;
9. Modification des signataires à la résolution bancaire;
10. Modification des utilisateurs de la carte de crédit, d'EmployeurD et d'AccèsD;
11. Transfert de matériel informatique du RÉGÎM à la Régie;
12. Appel d'offres pour la vérification comptable 2013-2015;
13. Addenda à l'entente avec Transport Bonaventure Avignon;
14. Projet d'états financiers vérifiés;
15. Transport avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles :
 - 15.1 Campus de Gaspé,
 - 15.2 Campus de Carleton-sur-Mer;
16. Affaires nouvelles;
17. Période de questions;
18. Date et lieu de la prochaine réunion;
19. Levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, M. Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président lit l'ordre du jour et propose que le point 6.2. « Lettre du cabinet de la mairesse de la Municipalité de Grande-Vallée » soit ajouté à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Délicsa Ritchie Roussy et résolu d'adopter l'ordre du jour, incluant l'ajout du point 6.2. « Lettre de la Municipalité de Grande-Vallée ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 2013

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 26 juin 2013 » est présenté.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 2013

IL EST PROPOSÉ par M. Allen Cormier et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2013 tenue à New Richmond.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Les éléments nécessitant un suivi se trouvent mentionnés dans le présent ordre du jour.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5. COMPTES À PAYER ET LISTE DES COMPTES PRÉAUTORISÉS

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés est remise aux administrateurs.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Louise Langlois et résolu d'adopter la liste de comptes à payer telle que présentée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. CORRESPONDANCE :

6.1 Courriels de félicitations de l'OPHQ

Les courriels de M. Jean-François Houde, conseiller à l'intervention collective régionale de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), sont présentés. M. Houde félicite la Régie de ses nouveaux services à Murdochville et à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

R13 – 68

R13 – 69

R13 – 70



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

6.2 Lettre de la Municipalité de Grande-Vallée

La lettre de M^{me} Nathalie Côté, mairesse de Grande-Vallée, datée du 19 août 2013, est remise aux administrateurs. M. Jonathan Lapierre en fait la présentation et rappelle le contexte de la lettre. Considérant que des faits doivent être rectifiés et qu'une réponse semble nécessaire à la suite de la réception de cette lettre, une correspondance sera rédigée afin d'y donner suite.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7. SUIVI DES OPÉRATIONS :

7.1 État des résultats

L'état des résultats, le bilan, les comptes à recevoir et les comptes à payer sont présentés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7.2 Rapport d'achalandage

Le rapport d'achalandage est présenté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7.3 Suivi du service à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Le nouveau service de transport adapté et collectif entre Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et Grande-Vallée est résumé, et un suivi de ses premiers temps après l'implantation est fait.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7.4 Suivi du service à Murdochville

Le service de transport collectif est disponible entre Murdochville et Gaspé depuis le 9 août 2013. Un résumé du trajet et des premiers résultats est fait.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

8. NOMINATION D'UN NOUVEAU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Antoine Audet entreprendra ses fonctions de directeur général le 26 août 2013. Ainsi, plusieurs dispositions concernant les rôles de la direction générale sont à mettre à jour.

M^{me} Sarah Gonthier annonce sa démission en tant que secrétaire-trésorière, qui prendra effet le 25 août 2013.

M. Rodrigue Brousseau propose M. Jonathan Lapierre à titre de président d'élection et M. Bertrand Berger à titre de secrétaire d'élection.

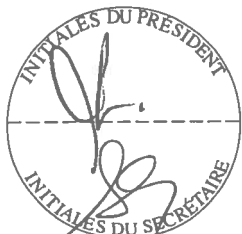
M. Jonathan Lapierre accepte d'être président d'élection.

M. Bertrand Berger accepte d'être secrétaire d'élection.

M^{me} Louise Langlois propose l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de secrétaire-trésorier.

M^{me} Délicia Ritchie Roussy propose M. Antoine Audet.

M^{me} Diane Lebouthillier propose la fermeture de la période de mise en candidature.



No de résolution
ou annotation
R13 - 71

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

M. Antoine Audet accepte le poste de secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DU NOUVEAU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Délisca Ritchie Roussy et résolu de nommer M. Antoine Audet à titre de secrétaire-trésorier de la Régie à compter du 26 août 2013.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. MODIFICATION DES SIGNATAIRES À LA RÉSOLUTION BANCAIRE

À la suite de ce changement de secrétaire-trésorier, la résolution R13-22 concernant les affaires bancaires doit être mise à jour pour nommer M. Antoine Audet à titre de signataire autorisé.

R13 - 72

RÉSOLUTION CONCERNANT LES AFFAIRES BANCAIRES

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») a élu M. Antoine Audet pour remplacer M^{me} Sarah Gonthier au poste de secrétaire-trésorier de la Régie à compter du 26 août 2013, il y a lieu de modifier la résolution du conseil d'administration relativement aux affaires bancaires à compter de cette date en remplaçant M^{me} Gonthier par M. Audet;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier est autorisé par le conseil d'administration à effectuer les achats requis pour la bonne marche de l'organisation;

ATTENDU QU'une carte de crédit corporative facilite le paiement des achats non facturables;

ATTENDU QUE le conseil d'administration tient à fixer lui-même la limite de crédit au départ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration désire autoriser M. Antoine Audet, secrétaire-trésorier, et M. Jonathan Lapierre, président, à faire la demande d'une carte de crédit corporative, au nom de la Régie, avec une limite de crédit de 5 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, la résolution bancaire R13 - 22, datée du 20 février 2013, doit être modifiée en conséquence, et ce, afin de modifier les signataires autorisés et de nommer les représentants autorisés auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec aux fins de l'émission de cette carte de crédit et de son utilisation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Doris Boissonault et résolu unanimement :

QUE la résolution R13 - 22 du 20 février 2013 soit modifiée en conséquence et remplacée par la résolution suivante :

A - AFFAIRES BANCAIRES

1. La Régie procède à l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé;
2. La résolution relativement aux affaires bancaires, selon le formulaire requis par l'institution bancaire de la Régie (Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé), soit approuvée;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

3. Que M. Jonathan Lapierre, président, et M. Antoine Audet, secrétaire-trésorier de la Régie (les « signataires autorisés »), soient désignés conjointement signataires autorisés de la Régie pour ses affaires bancaires, et que les signataires autorisés soient autorisés, pour et au nom de la Régie, à accomplir et à poser tout geste et à signer et à livrer tout document que les signataires autorisés, à leur entière discrétion, jugent nécessaire ou désirable, aux fins de mettre en place les arrangements bancaires avec l'institution bancaire de la Régie;
 - 3.1 Les signataires autorisés soient les représentants de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
 - 3.2 Ces représentants exerceront les pouvoirs suivants :
 - Signer ou approuver tout document ou pièce justificative relativement à une demande de carte auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,
 - Procéder à toute demande, présente et future, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de carte(s), et ce, avec l'autorisation préalable du conseil d'administration de la Régie;
 - 3.3 Le conseil d'administration autorise l'émission d'une carte de crédit pour la Régie ayant une limite initiale autorisée au montant de 5 000 \$, laquelle sera émise au nom de M. Antoine Audet, secrétaire-trésorier, qui agira à titre de représentant autorisé à l'égard de celle-ci, à titre d'utilisateur unique, sans autorisation préalable requise en regard de la limite autorisée;
 - 3.4 Les paragraphes A.3.1 à A.3.4 de la présente résolution demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de leur modification ou de leur abrogation ait été reçu par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

B – AFFAIRES GÉNÉRALES

4. Les signataires autorisés agissant conjointement soient, par les présentes, autorisés à signer et à délivrer, pour le compte et au nom de la Régie, tout document de nature administrative ou fiscale relativement aux affaires courantes de la Régie ou à des fins fiscales;
5. Les signataires autorisés soient, par les présentes, autorisés, chacun pouvant agir seul, à signer les attestations et les documents similaires pour le compte de la Régie à l'égard des questions factuelles ayant trait à l'exercice des activités commerciales et aux affaires internes de la Régie, notamment les certificats vérifiant les exemplaires des statuts, règlements administratifs, résolutions et procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Régie.

C – FINANCEMENT TEMPORAIRE

6. La Régie procède à l'ouverture d'une marge de crédit pour ses affaires courantes, et ce, auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé;
7. L'utilisation de cette marge de crédit soit soumise à la restriction suivante : pour qu'un montant soit accessible à la Régie, le conseil d'administration de la Régie devra l'autoriser par résolution, par tranches au montant qu'elle déterminera selon ses besoins, qui sera versées sous forme d'emprunts temporaires à même la marge de crédit;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

8. M. Jonathan Lapierre, président, et M. Antoine Audet, secrétaire-trésorier de la Régie (les « signataires autorisés »), soient autorisés à signer tous les documents permettant l'ouverture de cette marge de crédit et que les signataires autorisés soient autorisés, pour et au nom de la Régie, à accomplir et à poser tout geste et à signer et livrer tout document que les signataires autorisés, à leur entière discrétion, jugent nécessaire ou désirable, aux fins de mettre en place la marge de crédit et le financement temporaire de la Régie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. MODIFICATION DES UTILISATEURS DE LA CARTE DE CRÉDIT, D'EMPLOYEUR ET D'ACCÈS

R13 – 73

RÉSOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DES UTILISATEURS DE LA SESSION ACCÈS D AFFAIRES

ATTENDU QUE la Régie a besoin d'utiliser les services d'Accès D Affaires pour ses opérations bancaires.

IL EST PROPOSÉ par M. Bertrand Berger et résolu :

QUE la catégorie d'utilisateur de M^{me} Sarah Gonthier dans Accès D Affaires, pour le compte de la Régie intermunicipale de transport, soit modifiée pour qu'elle ne soit plus « administratrice principale » et qu'elle soit désormais utilisatrice de type « employée »;

QUE soit autorisée la modification des utilisateurs de la session d'Accès D Affaires, pour le compte de la Régie intermunicipale de transport, de manière à ce que M. Antoine Audet, secrétaire-trésorier, devienne « administrateur principal » et remplace M^{me} Sarah Gonthier à ce titre;

QUE le secrétaire-trésorier, M. Antoine Audet, soit, par la présente, désigné pour procéder à la modification de cette session, au nom de la Régie, et soit autorisé à signer tout document à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R13 – 74

RÉSOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DES UTILISATEURS D'EMPLOYEUR D

ATTENDU QUE la Régie utilise actuellement les services d'Employeur D pour les paies des employés.

IL EST PROPOSÉ par M. Doris Boissonnault et résolu :

QUE soit autorisée la modification des utilisateurs d'Employeur D pour le compte de la Régie intermunicipale de transport, de manière à ce que M. Antoine Audet, secrétaire-trésorier, devienne « administrateur principal » et remplace M^{me} Sarah Gonthier à ce titre;

QUE le secrétaire-trésorier, M. Antoine Audet, soit, par la présente, désigné pour procéder à la modification de cette session, au nom de la Régie, et soit autorisé à signer tout document à cet effet.

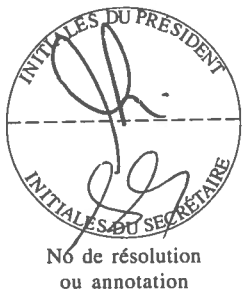
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R13 – 75

RÉSOLUTION CONCERNANT LA MODIFICATION DES UTILISATEURS DE LA CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la Régie a besoin d'utiliser sa carte de crédit Affaires pour certaines opérations.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Louise Langlois et résolu :



N^o de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

QUE soit autorisée la modification des utilisateurs de la carte de crédit Affaires pour le compte de la Régie intermunicipale de transport, de manière à ce que M. Antoine Audet, secrétaire-trésorier, remplace M^{me} Sarah Gonthier dans l'ensemble de ses rôles et fonctions relatifs à la carte de crédit;

QUE le secrétaire-trésorier, M. Antoine Audet, soit, par la présente, désigné pour procéder à la modification du nom du détenteur de la carte de crédit de la Régie, au nom de la Régie, et soit autorisé à signer tout document à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. TRANSFERT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE DU RÉGÎM À LA RÉGIE

R13 – 76

RÉSOLUTION CONCERNANT LE TRANSFERT DE MATÉRIEL DU RÉGÎM À LA RÉGIE

ATTENDU QUE la Régie utilise le matériel acheté par l'OBNL RÉGÎM pour ses opérations;

ATTENDU QUE l'OBNL RÉGÎM s'est prononcé en faveur du transfert du matériel à la Régie, sans frais, pour la poursuite des activités de celle-ci, lors d'une réunion tenue par vote électronique à compter du 15 août 2013;

ATTENDU QUE Telus refuse de considérer la Régie comme signataire de tout contrat de téléphonie puisque la Régie n'a pas pignon sur rue depuis plus de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Délicsa Ritchie Roussy et résolu :

QUE soit autorisé le transfert du matériel suivant, du RÉGÎM (OBNL) à la Régie, de manière à ce que la Régie devienne propriétaire de l'ensemble du matériel suivant, et ce, sans frais :

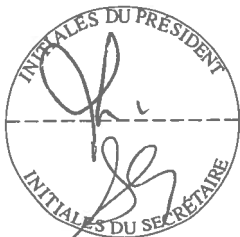
- Un classeur métallique noir (18" largeur X 36" longueur X 41" hauteur), acheté pour le classement de M. Ambroise Henry;
- Un ordinateur MacBook Pro, utilisé pour le travail de M. Audet (anciennement ordinateur de M. Ambroise Henry), ainsi que sa souris sans fil;
- Un ordinateur MacBook Pro, utilisé pour le travail de M^{me} Sarah Gonthier, ainsi que sa souris sans fil;

QUE soit autorisé le transfert de responsabilité du cellulaire « iPhone 5 » de M. Ambroise Henry à la Régie, moyennant des frais de 35 \$ chargés par Telus Mobilité, de manière à ce que la Régie devienne propriétaire du cellulaire via une entente avec M^{me} Sarah Gonthier, désignée auprès de Telus comme répondante, et que M. Jonathan Lapierre, président, soit autorisé à signer ou à autoriser tout document permettant ce transfert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12. APPEL D'OFFRES POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE 2013-2015

À la suite de la résolution R13-62 concernant l'appel d'offres pour la vérification comptable des années financières 2013, 2014 et 2015, des invitations à soumissionner ont été transmises à plusieurs firmes comptables de la région. Le document « Évaluation des soumissions – appel d'offres » est présenté.



No de résolution
ou annotation
R13 - 77

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'OCTROI D'UN CONTRAT DE TRANSPORT POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE 2013 - 2014 - 2015

IL EST PROPOSÉ par M. Richard St-Laurent et résolu :

QUE la soumission de la firme Alphonse Bernard CA soit acceptée, et que le président, M. Jonathan Lapierre, soit autorisé à signer tout document nécessaire pour accorder le mandat à la firme comptable, selon les termes décrits dans l'appel d'offres et dans la soumission retenue.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13. ADDENDA À L'ENTENTE AVEC TRANSPORT BONAVENTURE AVIGNON

Le document « Addenda à l'entente entre Transport Bonaventure Avignon et la Régie intermunicipale de transport » est présenté. On explique que l'addenda concerne le mode de distribution des revenus provenant du transport de passagers pour les déplacements faits en « jumelage » entre les services de transport adapté et de transport collectif.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADDENDA À L'ENTENTE AVEC TRANSPORT BONAVENTURE AVIGNON

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Diane Lebouthillier et résolu que l'addenda à l'entente avec Transport Bonaventure Avignon soit entériné et que M. Jonathan Lapierre, président, soit mandaté pour signer l'addenda au nom de la Régie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

14. PROJET D'ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Le document « États financiers vérifiés 2012 de la Régie intermunicipale de transport – Projet » est présenté. On explique les modifications qu'il faut apporter à ce document.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET D'ÉTATS FINANCIERS 2012 VÉRIFIÉS

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Louise Langlois et résolu d'adopter le projet d'états financiers 2012 de la Régie intermunicipale de transport réalisé par Raymond Chabot Grant Thornton.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

15. TRANSPORT AVEC LE CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

Deux campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles organisent des services de transport des étudiants, avec lesquels un partenariat (utilisation de places vides à bord des véhicules) est réalisé depuis le début du RÉGIM.

Des démarches ont été entamées avec les deux établissements dans le but d'accroître l'efficacité du service et l'optimisation des ressources.

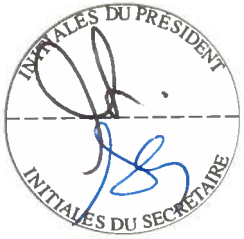
15.1 Campus de Gaspé

On dresse un état de situation du service de transport avec le Cégep de Gaspé. Il s'agit d'un trajet Gaspé/Chandler, actuellement réalisé avec le transporteur Claude Duguay.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

R13 - 78

R13 - 79



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

15.2 Campus de Carleton-sur-Mer

On présente le service de transport avec le Cégep de Carleton. Il s'agit de deux trajets : Matapédia/Carleton et Paspébiac/Carleton. Ces trajets sont actuellement réalisés avec le transporteur Transport Baie-des-Chaleurs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est abordée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent et aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

18. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine date de réunion prévue est le 18 septembre 2013 aux Îles-de-la-Madeleine.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R13 – 80

RÉSOLUTION CONCERNANT LA CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par M. Allen Cormier et résolu d'adopter la levée de l'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
la secrétaire-trésorière,


Jonathan Lapierre


Sarah Gonthier

11/12/2013
Date

2013-09-18
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

2013-09-18
Date